

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP

---

**DELIBERATION N°95/2023**

**OBJET** : INTERCOMMUNALITE : Reprise en régie et transfert des compétences Enfance-  
Jeunesse-Politique de la ville au SIVOM du Val de Banquière

L'an deux mille vingt-trois, le 08 du mois de décembre à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 1<sup>er</sup> décembre 2023

**PRESENTS** : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Alexandra  
GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO/Catherine DINI, Jean QUENCEZ  
adjoints/Christine DECORDIER /Kathy NICOLAS/ Sabrina  
DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/ Vanessa BEAUJEAUD  
/Françoise DAMILANO/Romain BIANCHI conseillers municipaux

**ABSENTS REPRESENTES** : Philippe MINEUR par Alexandra GHIGI-RUSSO/ Xavier  
JARJANETTE Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/  
Michael TRUCCHI par Martine DUNOYER DE SEGONEZAC/ Nathalie DIGANI par Serge  
DIGANI/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Catherine DINI

**ABSENTS** : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Maeva  
THOMMERET, Stephen VIALE, Clorinde MARCONI

**Secrétaire de séance** : Vanessa BEAUJEAUD

\*\*\*\*\*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-4-1,  
L.5211-17 et L.5721-2

VU le Code de la Fonction Publique

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée-

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988

VU l'article L.1224-1 du Code du Travail relatif à la reprise en régie

VU l'arrêt du Conseil d'Etat imposant aux Collectivités la reprise du personnel

CONDIDERANT la reprise d'activité dans le cadre d'un Service Public Administratif

CONSIDERANT l'information transmise aux services de la Caisse d'Allocations  
Familiales

CONSIDERANT l'information transmise aux services de l'Etat.

Le SIVOM Val de Banquière reprend en régie l'ensemble des activités de l'OMJCL à  
savoir l'Enfance (ACM péri et extrascolaires, les animations diverses au profit de  
l'enfance), la Jeunesse les activités extrascolaires, séjours..) et la Politique de la ville  
sur le quartier de La Condamine.

**AR Prefecture**

006-210600540-20231208-95-DE  
Reçu le 11/12/2023

Il est proposé au Conseil municipal de valider la reprise en régie des compétences Enfance, Jeunesse et Politique de la ville au SIVOM du Val de Banquière à compter du 1er mars 2024

Oui cet exposé, le conseil municipal décide à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions :

- valider la reprise en régie des compétences Enfance, Jeunesse et Politique de la ville au SIVOM du Val de Banquière à compter du 1er mars 2024

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 14 Votants : 20 Absents : 6 Procurations : 6 Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 18

Fait à Drap, le 08 décembre 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 11/12/2023

Affichage en mairie le : 12/12/2023

